



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

Dix-huitième session ordinaire

27 septembre-1^{er} octobre 2021

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA DEUXIÈME RÉUNION
DU GROUPE DES POINTS FOC AUX NATIONAUX CHARGÉS DE LA
BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Note du Secrétariat

À sa précédente session, la Commission a examiné le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – besoins et éventuelles mesures à prendre*. Elle a demandé au Secrétaire de convoquer, sous réserve de ressources extrabudgétaires disponibles, une réunion à composition non limitée du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, aux fins de l'examen et de la révision – s'il y a lieu – du document.

Le présent document contient le rapport de la première partie de la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenue du 2 au 4 mars 2021. Ce rapport est soumis à la Commission pour examen.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



**Food and Agriculture
Organization of the
United Nations**

COMMISSION ON
GENETIC RESOURCES
FOR FOOD AND
AGRICULTURE

CGRFA/NFP-BFA-2.1/21/Report

**Rapport de la première
partie de la deuxième
réunion du Groupe des
points focaux nationaux
chargés de la
biodiversité pour
l'alimentation et
l'agriculture**

2-4 mars 2021

CGRFA/NFP-BFA-2.1/21/Report

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DES POINTS
FOCAUX NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

2-4 mars 2021

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome, 2021

Les documents relatifs à la première partie de la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/fr/c/1257660/>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

I.	Introduction.....	1-3
I	Ouverture de la session	4-7
III.	Élection du (des) vice-président(s) et du rapporteur.....	8-6
IV.	Adoption de l'ordre du jour	9
V.	Examen du projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	13-20
VI.	Déclarations de clôture clôture clôture	21-22

Annexes

- A. Ordre du jour de la première partie de la deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
- B. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – Projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA DEUXIÈME
RÉUNION DU GROUPE DES POINTS FOCaux NATIONAUX
CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

2-4 mars 2021

I. INTRODUCTION

1. La première partie de la deuxième réunion, ouverte à tous, du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (le «Groupe des points focaux nationaux»), qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la «Commission»), s'est tenue du 2 au 4 mars 2021¹. La liste des participants peut être consultée sur le site web² de la Commission.
2. La réunion s'est exceptionnellement déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des préoccupations et contraintes liées à la santé publique qui en découlent. Cette décision a été prise à l'issue de consultations menées par le Bureau de la Commission au sujet des modalités relatives à la tenue à distance de la réunion, lesquelles ont été approuvées par les membres du Groupe des points focaux nationaux.
3. Avant le début des délibérations, le Groupe des points focaux nationaux a confirmé que la réunion à distance constituait une réunion ordinaire officielle du Groupe. Il est convenu d'appliquer ses règles et pratiques habituelles lors de la réunion et de suspendre l'application de toute règle susceptible d'être incompatible avec la tenue de la réunion en visioconférence. Il est convenu également d'appliquer toute procédure spéciale ou modalité de travail modifiée nécessaire au bon déroulement de la réunion.

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. M. Axel Diederichsen (Canada), Coprésident de la première réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a invité les participants à observer une minute de silence en hommage à toutes les victimes de la pandémie de covid-19.
5. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a prononcé une allocution d'ouverture et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a souligné que le principal objectif de la réunion était de déterminer la suite à donner à l'échelle mondiale aux conclusions du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Il a noté qu'il convenait de promouvoir, de toute urgence, l'application de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les domaines des cultures, de l'élevage, des forêts, des pêches et de l'aquaculture, y compris des pratiques traditionnelles de gestion *in situ* associées aux connaissances des communautés locales et autochtones. Il a indiqué que les conclusions de la réunion seraient considérées par beaucoup comme une contribution clé des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elles aideront les pays à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie.

¹ Réunion initialement prévue du 21 au 23 avril 2020.

² <http://www.fao.org/cgrfa/meetings/detail/fr/c/1257660/>.

6. Le Directeur général a insisté sur le fait que le nouveau Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement, qui héberge, entre autres, le Secrétariat de la Commission, aiderait la FAO à être mieux à même de faire face aux défis intersectoriels cruciaux. Le Bureau aura notamment pour tâche de mettre en œuvre la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*, que le Groupe des points focaux nationaux a été chargé d'examiner.

7. M^{me} Irène Hoffmann, Secrétaire de la Commission, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a rappelé que l'objectif de la réunion était d'examiner et de réviser le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – Projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*, dont la Commission sera saisie pour examen à sa prochaine session. Elle a exprimé l'espoir que le Groupe des points focaux nationaux serait en mesure d'achever ses travaux, malgré les difficultés et les contraintes auxquelles il est confronté. En conclusion, elle a remercié l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la Norvège et la Suisse de leur aide financière et de leur soutien en nature.

III. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

8. M. Desterio Nyamongo (Kenya) et M. Jens Weibull (Suède) ont été élus coprésidents par le Groupe des points focaux nationaux. M. Choki Gyeltshen (Bhoutan) a été élu rapporteur.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le Groupe des points focaux nationaux a adopté l'ordre du jour, tel qu'il est reproduit à l'*annexe A*.

V. EXAMEN DE LA SYNTHÈSE DES RÉVISIONS APPORTÉES AU DOCUMENT «LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE»

10. Le Groupe de points focaux nationaux a examiné le document intitulé *Synthèse des révisions apportées au document «La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture-Projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre»*.³ Il a pris note du document regroupant les observations formulées par les pays sur le document intitulé «La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture-Projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre»⁴ et du document sur les modifications qu'il est proposé d'y apporter⁵.

11. Le Groupe des points focaux nationaux a noté avec satisfaction le nombre élevé de contributions apportées par les points focaux nationaux pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, les Membres et les observateurs de la Commission, pendant plusieurs années, à la définition des mesures à prendre concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il a noté que ces dernières années, un grand nombre de décideurs et de responsables de l'élaboration des politiques générales avaient placé l'appauvrissement de la biodiversité et ses conséquences sur la santé humaine et le développement durable aux premiers rangs des préoccupations de la communauté internationale. Il a souligné combien il était important d'éviter les chevauchements, en particulier avec les plans d'action sectoriels, de coordonner les efforts et de resserrer les liens avec d'autres dispositifs et initiatives, tels que le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Il a souligné que l'agriculture pouvait jouer un rôle positif dans la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, tout en en tirant des avantages.

³ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/2](#).

⁴ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3](#); [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3 Add.1](#).

⁵ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.4](#).

12. Le Groupe des points focaux nationaux a décidé de se référer au texte de l'*annexe I* du document portant la cote CGRFA/NFP-BFA-2/21/2. Il a examiné et révisé ce document, tel qu'il figure à l'*annexe B* du présent rapport. Il a décidé de reprendre ses travaux avant la prochaine session de la Commission, à une date qui sera déterminée en fonction de la disponibilité des installations de conférence, lors d'une réunion pendant laquelle il établira la version définitive du document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*, tel qu'il figure à l'*annexe B*.

VI. EXAMEN DU PROJET DE PLAN D'ACTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

13. Le Groupe des points focaux nationaux a examiné le document intitulé *Examen du projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*⁶. Il s'est félicité de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la «Stratégie de la FAO») et a pris note des progrès accomplis dans le cadre de l'élaboration du projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture⁷ (le «Plan d'action»), qui permettra de mieux coordonner et de renforcer les travaux de la FAO liés à la biodiversité, ainsi que le soutien que l'Organisation apporte aux initiatives nationales et régionales dans le domaine de la biodiversité, y compris en ce qui concerne la mobilisation de financements à l'appui de la biodiversité.

14. Le Groupe de points focaux nationaux a noté l'importance de la Stratégie de la FAO et du plan d'action y afférent, qui orientent et facilitent l'aide que la FAO apporte aux pays pour intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et pour préserver et utiliser durablement la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il a noté également l'importance d'assurer l'harmonisation, la complémentarité et le soutien mutuel entre le Plan d'action et les autres activités mises en œuvre au titre d'autres instruments et par d'autres organisations, y compris le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le «Traité international»), la Convention sur la diversité biologique et la Commission.

15. Le Groupe des points focaux nationaux s'est félicité de l'occasion qui lui était offerte de prendre acte du projet de plan d'action et a formulé des observations. Il a recommandé qu'à l'avenir, la Commission participe pleinement à la mise en œuvre, à l'examen et à l'actualisation de la Stratégie et du Plan d'action y afférent. Il a recommandé également que la Commission soit saisie, à chacune de ses sessions, d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action.

16. Le Groupe des points focaux nationaux a souligné que, par le biais d'instruments et d'organes déjà établis, y compris la Commission et le Traité international, la FAO fournissait déjà un cadre mondial pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, ce qui devrait être pris en considération dans les travaux menés par l'Organisation sur la biodiversité. Le Groupe a recommandé que, lorsque la Stratégie serait révisée, il soit fait expressément mention de ces organes statutaires dans la section consacrée à la «gouvernance efficace».

17. Le Groupe des points focaux nationaux a recommandé que la biodiversité soit intégrée dans les politiques, programmes et activités de la FAO et qu'elle soit régulièrement examinée par les organes directeurs et statutaires de la FAO concernés. Il a souligné l'importance de la collaboration et des partenariats pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO et du Plan d'action et a invité la FAO et ses organes directeurs et statutaires à travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales, les instruments internationaux, les instituts nationaux, régionaux et internationaux de recherche, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé, à cet égard.

⁶ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/3](#).

⁷ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.5](#).

18. Le Groupe des points focaux nationaux a souligné qu'il importait que la Stratégie de la FAO, le Plan d'action et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en cours d'élaboration au titre de la Convention sur la diversité biologique, soient complémentaires et a insisté sur le fait qu'il convenait de coordonner étroitement le suivi de la mise en œuvre de ces différents instruments et d'en rendre compte. Il a noté avec satisfaction que les mesures prises par la Commission pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, à la Stratégie de la FAO et au Plan d'action renforceront la contribution de la FAO à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

19. En outre, des participants ont formulé, au sujet du projet de plan d'action, des observations qui ne représentent pas la convergence de vues du Groupe. Ces derniers ont notamment fait les propositions suivantes:

- a. Souligner qu'il importe d'aider les pays, à leur demande, à intégrer la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture;
- b. Redéfinir le calendrier d'examen et de suivi et mentionner expressément le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (section 5);
- c. Éviter les formulations susceptibles d'être comprises comme préjugant des résultats d'autres mesures déjà mises en œuvre;
- d. Préciser qu'il n'existe pas de données ayant fait l'objet d'une analyse collégiale prouvant que les indications géographiques contribuent à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité;
- e. Souligner que le renforcement des capacités (Résultante 1) devrait inclure le renforcement des capacités à effectuer des évaluations participatives des services rendus par la biodiversité et les écosystèmes, y compris les évaluations d'impact, en collaboration avec les parties prenantes et les partenaires;
- f. Souligner qu'il importe de faire face de façon plus efficace aux questions liées aux mesures d'incitation, aux risques associés aux pesticides, aux pratiques de production durable et aux chaînes d'approvisionnement pérennes.

20. Le Groupe des points focaux nationaux a noté que la version du projet de plan d'action révisée à la lumière des observations du Comité de l'agriculture, du Comité des forêts, du Comité des pêches et des Membres, avait été récemment mise à disposition du Comité du Programme en vue de sa cent trentième session, qui devait se tenir prochainement⁸. Il a noté également que les Membres de la Commission pouvaient communiquer jusqu'au 10 mars 2021 leurs observations sur la version la plus récente du projet de plan d'action. Il a invité le Secrétariat à compiler les informations transmises par les pays et à les communiquer au Comité du Programme, pour examen.

VII. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

21. M^{me} Hoffmann a remercié les participants et les coprésidents des orientations qu'ils ont formulées lors de cette réunion, laquelle était la première organisée à distance par la Commission. Elle a souligné que les débats avaient permis de préciser plusieurs notions et qu'ils représentaient une valeur ajoutée pour les travaux de la Commission. Elle a également indiqué qu'elle attendait avec intérêt la seconde partie de cette réunion du Groupe des points focaux nationaux, lors de laquelle les travaux entamés par ce dernier seraient achevés.

22. Le Coprésident, M. Weibull, a conclu la réunion en remerciant tous les participants et le Secrétariat de leur travail considérable. Il a noté que, grâce à son dynamisme, le Groupe des points focaux nationaux avait pu, lors de cette réunion, établir les bases de ses travaux, et a dit être convaincu que le Groupe serait en mesure d'y apporter la touche finale lors de la seconde partie de cette réunion.

⁸ [PC 130/7](#).

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU
GROUPE DES POINTS FOC AUX NATIONAUX CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Ouverture
2. Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen du projet relatif aux besoins en matière de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et aux éventuelles mesures à prendre
5. Examen du projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport

ANNEXE B

LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

1. Introduction

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les services écosystémiques qu'elle procure, est essentielle à la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles. Elle permet aux systèmes de production et aux modes de subsistance de faire face à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales et de s'y adapter, et constitue une ressource clé dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition tout en limitant ou en réduisant les incidences négatives sur l'environnement et en contribuant à la protection de l'environnement, à sa régénération et à son utilisation durable.

2. Au cours de ces dernières décennies, l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence en milieu rural et dans les zones côtières et, de manière plus générale, le bien-être des êtres humains et le développement durable, a progressivement été mieux reconnue dans le cadre des programmes d'action internationaux. En 1995, la Commission des ressources phytogénétiques est devenue la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la «Commission»), dotée d'un mandat étendu à tous les éléments de la biodiversité en rapport avec l'alimentation et l'agriculture. Au fil des ans, la Commission a supervisé un certain nombre d'évaluations de l'état des ressources génétiques dans le monde (phytogénétiques, zoogénétiques, forestières et aquatiques), adoptant par ailleurs des plans d'action mondiaux relatifs aux trois premiers types de ressources (les «plans d'action sectoriels mondiaux»)⁹. En 2019, la Commission est convenue de mettre au point un plan d'action mondial propre aux ressources génétiques aquatiques. Les objectifs de développement durable (ODD), définis par les Nations Unies en 2015, comportent un certain nombre de cibles relatives à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, dont des cibles élaborées par la Commission. D'autres évaluations de portée mondiale, telles que celles qui émanent de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que les rapports des pays sur les résultats obtenus lors de la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action nationaux pour la biodiversité visant à réaliser les objectifs d'Aichi sur la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont permis de faire mieux connaître la biodiversité en général et les contributions que celle-ci apporte aux moyens de subsistance et au bien-être des êtres humains, en particulier.

3. Lorsqu'elle a adopté son Programme de travail pluriannuel à sa onzième session, la Commission a décidé d'entamer un processus dirigé par les pays pour l'élaboration du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. En 2013, la FAO a invité les États Membres à présenter des rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs pays respectifs. Quatre-vingt-onze pays ont soumis des rapports nationaux. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été publié en février 2019¹⁰.

⁹ [FAO. 1996. Rapport sur L'État des ressources phytogénétiques dans le monde. Rome.](#); [FAO. 2007. L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome.](#); [FAO. 2007. Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et Déclaration d'Interlaken. Rome.](#); [FAO. 2010. Deuxième Rapport sur L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome.](#); [FAO. 2011. Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome.](#); [FAO. 2014. L'État des ressources génétiques forestières dans le monde. Rome.](#); [FAO. 2014. Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Rome.](#); [FAO. 2015. Deuxième rapport sur L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome.](#); [FAO. 2019. L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome.](#)

¹⁰ [FAO. 2019. L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome.](#)

4. Au cours de l'année 2016, la Commission a tenu un certain nombre de consultations régionales informelles dans le but de mettre en commun les informations concernant la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, de recenser les besoins dans ce domaine et de définir les éventuelles mesures à prendre. Les besoins en matière de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les [éventuelles] mesures à prendre à cet égard, tels qu'ils sont exposés dans le présent document, sont le fruit de ces consultations régionales, des consultations mondiales et des conclusions du rapport sur *l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

5. Le présent document recense les besoins en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et définit les [éventuelles] mesures à prendre dans ce domaine, s'agissant de «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux de la génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires»¹¹. On entend ici par «systèmes de production» les systèmes ayant trait aux secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture englobe les forêts, la pêche et l'aquaculture. On trouvera à l'appendice 1 la définition détaillée des concepts utilisés dans le présent document.]

2. Objet

6. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, c'est-à-dire la diversité biologique qui, d'une manière ou d'une autre, contribue à l'agriculture et à la production alimentaire, est essentielle à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la santé, au développement durable et à la fourniture de nombreux services écosystémiques vitaux. De nombreux pays ont pris des mesures visant à assurer la préservation et l'utilisation durable d'un éventail de ressources génétiques (phytogénétiques, zoogénétiques, forestières et aquatiques) au moyen de stratégies diverses. La Commission donne des indications sur la l'utilisation durable et la préservation¹² des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par la voie de ses divers instruments et décisions, principalement à caractère sectoriel, notamment les plans d'action sectoriels mondiaux. La FAO suit de près l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que la situation relative aux différentes ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), et en informe la Commission. Cependant, il n'y a à ce jour que peu d'orientations sur la gestion des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas pris en charge dans les plans d'action sectoriels mondiaux. Il convient de gérer les différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus systématique et intégrée, en allant au-delà des stratégies axées sur un seul secteur. Il faut adopter des approches globales et intersectorielles, qui comprennent des mesures au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, si l'on veut inverser la tendance actuelle caractérisée par l'appauvrissement de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à la préservation de cette biodiversité et améliorer son utilisation durable. Ces approches doivent partir du principe que les systèmes de production agricole [et les écosystèmes agricoles] procurent également des services écosystémiques, lesquels jouent un rôle dans l'amélioration de nos environnements et de notre bien-être et peuvent avoir des retombées positives.

7. Les principaux constats du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sont les suivants¹³:

La biodiversité est essentielle pour l'alimentation et l'agriculture

- De nombreuses composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelle de la génétique, des espèces et des écosystèmes, sont essentielles à la productivité actuelle et future de tous les secteurs de l'agriculture.
- Les ressources génétiques des espèces végétales, animales et aquatiques et celles des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières, ainsi que la diversité de toutes ces ressources aux niveaux des

¹¹ [FAO, 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*](#). Rome.

¹² Par préservation de la biodiversité, on entend la préservation, la gestion ou la restauration de la biodiversité.

¹³ [FAO, 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – En bref*](#). Rome.

espèces et des sous-espèces (essence, variété, race, etc.), sont indispensables à la productivité et à la résilience actuelles et futures des secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et de la pêche. Certaines espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées sont susceptibles d'être domestiquées et constituent un réservoir de ressources génétiques à des fins d'hybridation et de sélection.

- La biodiversité associée présente au sein et autour des systèmes de production est essentielle à la fourniture de nombreux services écosystémiques dont dépend la production agricole et alimentaire, notamment la pollinisation, la lutte contre les organismes nuisibles, l'entretien de la fertilité du sol, la fixation du carbone et la régulation des approvisionnements en eau.
- Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages (soit une large variété de champignons, de plantes et d'animaux, y compris des invertébrés) jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans de nombreux pays. Ils sont souvent consommés localement mais aussi échangés sur de longues distances. Dans le cas de la pêche par capture, ils forment la base d'un secteur majeur de l'alimentation et de l'agriculture.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'appauvrit

- Nombre des éléments essentiels de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes sont en déclin.
- Les connaissances sur l'état de la biodiversité associée, les services écosystémiques et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages varient d'une région à l'autre et sont souvent incomplètes. De nombreuses espèces d'invertébrés et de micro-organismes, ainsi que certaines espèces végétales et d'autres espèces animales, présentes au sein et autour des systèmes de production, ne sont pas répertoriées ou caractérisées et leurs fonctions au sein des écosystèmes sont encore mal comprises.
- Les programmes de suivi étant peu développés, les données dont on dispose concernant l'état et les tendances de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont fragmentaires. Les enquêtes de population et les indicateurs indirects permettent d'apprécier l'état des différentes catégories de biodiversité associée aux niveaux local, national ou régional. Le bilan qui se dégage de l'analyse de ces données est mitigé, mais il y a néanmoins de nombreux motifs d'inquiétude relatifs à l'appauvrissement de certains des principaux éléments de la biodiversité associée.
- Les informations sur la situation et les tendances concernant les ressources génétiques des espèces végétales, animales et aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières sont plus exhaustives. Cependant, de nombreuses lacunes perdurent en matière de connaissances, en particulier dans les régions en développement.

De multiples facteurs de changement interdépendants influent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle offre sont affectés [, souvent de manière négative,] par un ensemble de facteurs qui se manifestent à tous les niveaux, sur le plan local comme à l'échelon mondial, et qui vont de l'évolution des techniques et des pratiques de gestion au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture jusqu'à des facteurs plus vastes d'ordre environnemental, économique, social, culturel et politique. Plus particulièrement, les grandes tendances mondiales telles que le changement climatique, l'évolution des marchés internationaux et la croissance démographique [sont susceptibles d'induire]/[induisent] des facteurs [négatifs] [d'appauvrissement de la biodiversité] au niveau du système de production comme les changements dans l'utilisation des terres, l'utilisation inappropriée d'intrants externes, la surexploitation [de la biodiversité des espèces sauvages] et la prolifération d'espèces envahissantes. Le type de facteurs le plus souvent cité par les pays comme ayant des incidences négatives sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture concerne

l'utilisation et la gestion des terres et des eaux. En revanche, les pays ayant répondu tendent à percevoir les politiques et les progrès scientifiques et technologiques comme des facteurs bénéfiques, susceptibles de réduire les incidences négatives d'autres facteurs. Ces informations constituent des points d'entrée possibles pour des interventions à l'appui de l'utilisation durable et de la préservation de la biodiversité.

Le recours à de nombreuses pratiques respectueuses de la biodiversité va croissant

- De nombreuses communications font état des efforts de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, mis en œuvre afin de promouvoir la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien.
- On signale un recours accru à une vaste gamme de pratiques et d'approches de gestion considérées comme étant favorables à l'utilisation durable et à la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il est cependant nécessaire de mieux comprendre la façon dont ces pratiques influent sur l'état de cette biodiversité.
- Les efforts de préservation *in situ* et *ex situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'intensifient, mais les niveaux de couverture et de protection sont souvent insuffisants et la complémentarité entre ces approches doit être renforcée.

Les cadres qui favorisent une utilisation durable et la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture demeurent insuffisants

- La plupart des pays ont mis en place des cadres politiques et juridiques s'appliquant à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans son ensemble et, dans bien des cas, ils ont aussi adopté des mesures visant à préserver la biodiversité des espèces sauvages, souvent complétées par des politiques applicables à des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture spécifiques. Il arrive aussi qu'ils aient intégré ces ressources dans leurs politiques relatives à des secteurs alimentaires et agricoles particuliers, à l'alimentation et à l'agriculture en général ou au développement rural. Il est de plus en plus fréquent que les politiques régissant la gestion des systèmes de production alimentaire et agricole soient fondées sur des approches tenant compte à la fois de l'écosystème et du paysage terrestre et marin. Cependant, il est rare que les cadres juridiques et politiques visent expressément la biodiversité associée ou les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Des accords nationaux et internationaux ont été mis en place afin de réduire la surexploitation des espèces de poissons pêchées ou des forêts, mais les mesures d'ordre juridique et politique visant expressément les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou certains éléments de la biodiversité associée et le rôle que ceux-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques ne sont pas monnaie courante.
- La gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la promotion de son rôle dans la fourniture des services écosystémiques supposent une coopération multipartite dans les divers secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et entre le secteur agroalimentaire, le secteur de la préservation de l'environnement et de la nature et d'autres secteurs connexes, aux niveaux local, national, régional et mondial. L'utilisation de cette biodiversité transcende les frontières internationales et les limites conventionnelles entre les secteurs. Les cadres de coopération qui existent aux niveaux national, régional et international aux fins de la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les divers secteurs de l'alimentation et l'agriculture sont relativement bien développés.
- Un certain nombre d'obstacles entravent la mise au point et l'utilisation de politiques efficaces visant à promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, de la biodiversité associée. La mise en œuvre d'instruments efficaces est parfois compromise par l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, un manque de sensibilisation et des connaissances insuffisantes de la part des parties prenantes, l'absence de volonté politique ou de gouvernance et une faible coopération entre les organismes d'exécution.

8. L'utilisation durable et la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture [tout en contribuant aux moyens de subsistance et au bien-être de nombreuses personnes dans le monde] sont confrontés à de nombreux défis. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne peut pas être gérée efficacement si ses divers éléments sont envisagés séparément. Il faut adopter une approche systémique pour pouvoir tirer pleinement parti de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et favoriser une transition effective vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables et plus résilients. Des mécanismes de coopération intersectoriels et multipartites qui tiennent compte de ces différents éléments sont par conséquent indispensables.

9. Les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission définissent des priorités stratégiques en vue de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la préservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et contiennent des dispositions relatives à la collaboration, au financement et à la mise en œuvre. La Commission guide, appuie et suit la mise en œuvre de ces plans d'action et elle évalue l'état d'avancement de leur exécution à intervalles réguliers, de même que l'état des éléments des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture auxquels les plans s'appliquent respectivement.

10. Les besoins et les [éventuelles] mesures à prendre qui figurent dans le présent document tiennent compte des enjeux et des solutions possibles recensés par les pays pendant l'établissement du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Pour compléter les plans d'action mondiaux, une grande place est donnée aux mesures visant à améliorer les connaissances relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, aux éléments moins connus comme la biodiversité associée [et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages,]/[et les écosystèmes agricoles]/[et les services écosystémiques] ainsi qu'à faire mieux comprendre les incidences des différentes pratiques et approches de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On a aussi souligné qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des approches et des mesures pratiques en vue d'améliorer la gestion de cette biodiversité. Une place plus importante encore est donnée à la coopération et à la collaboration, à tous les niveaux, en vue de son utilisation durable et de sa préservation.

3. Nature du document

11. Compte tenu de la nécessité d'éviter tout chevauchement, le présent document vise à fournir un cadre général de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble et à promouvoir une action coordonnée dans tous les secteurs alimentaires et agricoles afin, plus globalement, d'améliorer la préservation et l'utilisation durable de cette biodiversité au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes. Les mesures qui y sont énoncées sont d'application volontaire et à caractère non contraignant. Il ne s'agit pas de remplacer ou de modifier les plans d'action sectoriels mondiaux relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission ou autres accords internationaux, ni de faire double emploi avec ces instruments, mais de contribuer à leur mise en œuvre harmonieuse, selon qu'il convient. Il doit être mis à jour, si la situation l'exige. Les pays doivent prendre des mesures en tenant compte de leurs priorités nationales et des engagements pris au niveau international, le cas échéant.

4. Objectifs

12. Le présent document vise à :

- mettre en place un cadre contextuel visant la mise en œuvre cohérente des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission, la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, en tant que base en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, d'une alimentation et d'une agriculture durables, des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté;
- promouvoir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables;
- contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 [de la Convention sur la diversité biologique (CDB)];

- sensibiliser tous les acteurs – des producteurs jusqu’aux consommateurs et aux décideurs – à l’importance de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, [en particulier]/[y compris] la biodiversité associée, les aliments issus de la flore et de la faune sauvages et les services écosystémiques qu’elle apporte;
- promouvoir l’utilisation durable et la préservation de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, [en particulier]/[y compris] la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au sein des [écosystèmes agricoles et des autres] [systèmes de production et des autres] écosystèmes terrestres et aquatiques, qui sont essentiels aux services écosystémiques et à la résilience, [afin de favoriser le développement économique et de lutter contre [la malnutrition,] la faim et la pauvreté, en particulier dans les pays en développement], ainsi que de proposer des options pour l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à ses effets;
- définir les principes de base pour l’élaboration et l’adoption de politiques, de lois et de programmes nationaux à l’appui de l’utilisation durable et de la préservation de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture;
- intensifier, à l’échelle nationale, régionale et internationale, la coopération intersectorielle, le partage de l’information, et le transfert de technologies, et renforcer les capacités institutionnelles, y compris la recherche, l’éducation et la formation dans les domaines de l’utilisation durable et la préservation de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture;
- améliorer la collecte de données et l’élaboration de mesures et d’indicateurs permettant d’évaluer l’incidence des différentes pratiques et approches de gestion de la préservation et de l’utilisation durable de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes;

Option 1

- [réduire les répétitions involontaires et inutiles d’actions visant à améliorer l’efficacité et l’efficacité des efforts menés aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la préservation et de l’utilisation durable de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture;
- donner des indications visant à orienter les activités de la FAO sur l’appui à apporter aux efforts engagés par les pays pour améliorer la préservation et l’utilisation durable de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, notamment dans le cadre de sa stratégie relative à l’intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l’agriculture¹⁴.]

Option 2

- [donner des indications visant à orienter les activités de la FAO sur l’appui à apporter aux efforts engagés par les pays pour améliorer la préservation et l’utilisation durable de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, notamment dans le cadre de sa stratégie relative à l’intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l’agriculture, en réduisant les répétitions involontaires et inutiles d’actions visant à améliorer l’efficacité et l’efficacité des efforts menés aux niveaux mondial, régional et national en faveur de la préservation et de l’utilisation durable de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture¹⁵.]

¹⁴ [CL 163/11 Rev.1.](#)

¹⁵ [CL 163/11 Rev.1.](#)

13. Il convient de garder à l'esprit que les mesures devront être appliquées dans toute une gamme de contextes. La mise en œuvre devra tenir compte de la variation des caractéristiques des systèmes de production et des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tant en matière de besoins des producteurs et d'autres parties prenantes que de disponibilité des capacités et des ressources. Il convient par ailleurs de noter que certaines activités pourront être mises en place rapidement, mais que d'autres demanderont plus de temps.

5. Principes opérationnels

14. Dans l'ensemble des domaines stratégiques prioritaires, la mise en œuvre des [éventuelles] mesures qui figurent dans le présent document doit respecter les principes opérationnels suivants:

- La mise en œuvre des [éventuelles] mesures doit se fonder sur des éléments scientifiques probants. Le cas échéant, il convient de prendre en compte [les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales]/[les connaissances et pratiques locales traditionnelles]. Des stratégies de recherche [et d'innovation] participatives [et inclusives] doivent être appliquées [[et promues], s'il y a lieu, notamment des stratégies fondées sur la coproduction interculturelle du savoir, si les circonstances le permettent].
- Les [éventuelles] mesures visent à être mises en œuvre, selon les cas, dans tous les types de systèmes de production et dans tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. [Le cas échéant, on accordera une attention particulière aux besoins des petites exploitations agricoles, forestières et aquacoles et de la pêche artisanale.]
- Il faut, lors de la mise en œuvre des mesures, promouvoir la participation de tous les producteurs de produits alimentaires, en accordant une attention spéciale aux besoins des petits exploitants et des agriculteurs familiaux des secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'aquaculture, ainsi qu'à ceux des pays en développement.
- La mise en œuvre des [éventuelles] mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des femmes dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes, et les femmes doivent y participer activement.
- La mise en œuvre des [éventuelles] mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des peuples autochtones dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes, et les peuples autochtones et les communautés locales doivent y participer activement.

6. Structure et organisation

15. Le présent document définit un ensemble de mesures [éventuelles] intégrées et interdépendantes, organisées autour de trois domaines stratégiques prioritaires, en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de ces [éventuelles] mesures à prendre sont pertinentes au regard de plusieurs de ces domaines stratégiques.

Domaine stratégique prioritaire 1: Caractérisation, évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 2: Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 3: Cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

16. Les [éventuelles] mesures à prendre ne sont pas indiquées par ordre de priorité, car la priorité relative de chacune d'entre elles et les calendriers correspondants peuvent considérablement varier d'un pays et d'une région à l'autre. Cette priorité sera fonction des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du milieu ou des systèmes de production connexes, ou encore de l'état actuel des capacités, des ressources financières ou des orientations générales en vue de la gestion de cette biodiversité. Lorsqu'une liste de pratiques ou d'approches est présentée dans le cadre d'une mesure, elle n'a pas pour objet d'être prescriptive ni exhaustive. Aucune solution n'est universelle et il convient d'effectuer des analyses au cas par cas.

17. Pour chacun de ces domaines stratégiques prioritaires, une introduction présente les besoins recensés sur la base des rapports établis par les pays au titre de leur contribution au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et des processus de consultation susmentionnés. On présente ensuite un certain nombre de priorités. Chacune d'entre elles se compose d'un objet et d'une série de mesures spécifiques [éventuelles].

**DOMAINES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES POUR LA PRÉSERVATION
ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 1: CARACTÉRISATION, ÉVALUATION ET
SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

2.1 Promotion d'approches intégrées pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

2.2 Amélioration de la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À
LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

3.3 Amélioration de la coopération et du financement

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 1: CARACTÉRISATION, ÉVALUATION ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

La caractérisation, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont indispensables à l'utilisation durable et à la préservation de cette biodiversité. S'agissant de l'état et de l'évolution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de sa gestion aux niveaux national, régional et mondial, la situation en matière d'évaluation et de suivi n'est pas homogène et la couverture est souvent limitée et partielle. L'étendue et la nature des lacunes actuelles en matière de connaissances varient aussi considérablement selon les différentes catégories de biodiversité.

S'agissant des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture des plantes cultivées, des animaux domestiqués et des espèces aquacoles, ainsi que pour les espèces largement prélevées dans la nature (les arbres forestiers et autres essences ligneuses et les espèces visées par la pêche, par exemple), des inventaires et d'autres informations sont disponibles, mais à des degrés divers d'une région à l'autre et selon les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Au niveau mondial, des systèmes de suivi applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sectorielles ont été mis au point, tels que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et le système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN).

Les grandes catégories d'écosystèmes ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les zones humides continentales et côtières, les récifs coralliens, les mangroves, les prairies sous-marines, les forêts et les pâturages, font l'objet d'un suivi aux niveaux national, régional et mondial, mais de manière plus ou moins approfondie.

En revanche, une grande partie des espèces appartenant à la biodiversité associée qui fournissent des services écosystémiques de régulation et de soutien, en particulier les micro-organismes et les invertébrés, doivent encore être identifiées ou documentées. S'agissant des tendances relatives aux populations, les connaissances dont on dispose pour certains groupes taxonomiques (en particulier pour certains vertébrés) sont relativement étoffées, alors que pour d'autres groupes, elles sont quasiment inexistantes. La caractérisation des différentes espèces et leur systématisation sont souvent très difficiles et il est possible de recourir à la métagénomique et autres méthodes apparentées pour déterminer les assemblages. Les connaissances taxonomiques fondamentales permettant d'évaluer la biodiversité sont en régression.

Par ailleurs, on en sait peu sur les caractéristiques, l'état et l'évolution des espèces qui sont la source d'aliments issus de la flore et de la faune sauvages, y compris sur les risques associés à la propagation des agents pathogènes, en particulier zoonotiques.

Dans bien des cas, les contributions que les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture apportent à la fourniture de services écosystémiques sont peu connues, de même que les effets de certains facteurs sur la taille des populations et leur répartition, ainsi que sur les relations écologiques qui sous-tendent la fourniture de services écosystémiques.

Compte tenu de ce qui précède, d'une manière générale, il est nécessaire d'accroître la disponibilité de données et d'informations. En particulier, il faut améliorer les méthodes utilisées pour répertorier, conserver, partager et analyser les données (y compris des données spatiales) relatives aux variations dans l'abondance et la répartition des espèces et des écosystèmes, et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, en augmentant le nombre de taxonomistes qualifiés, par exemple.

Priorité [stratégique] 1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des dispositions visant l'évaluation et le suivi des différentes catégories de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Toutefois, il est nécessaire de mieux connaître d'autres éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, le cas échéant, et leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques en tirant parti des données disponibles. Compte tenu du contexte, des besoins et des capacités propres à chaque pays, il faut que les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité soient déterminés au niveau national. Lorsque c'est possible, il convient de favoriser les synergies des activités d'évaluation et de suivi des différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne ceux qui ne sont pas pris en charge par les plans d'action sectoriels mondiaux.

Un large éventail de pratiques et d'approches en matière de gestion utilisent des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière durable et sont ainsi susceptibles de contribuer à leur préservation¹⁶. Parmi ces pratiques et approches figurent celles qui sont propres à la production (comme l'agriculture de conservation, la gestion de la pollinisation [et les pratiques respectueuses de cette dernière], [la permaculture,]l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles), le recours à des systèmes de production mixte (tels que l'agroforesterie et les systèmes intégrant culture, élevage et aquaculture), les pratiques de restauration et les approches intégrées au niveau des écosystèmes (notamment les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la gestion durable des forêts et l'agroécologie). Dans la plupart des cas, il est difficile d'établir dans quelle mesure ces pratiques et approches sont utilisées et cela en raison des différentes échelles d'intervention, des divers contextes et de l'absence de données. Si l'on considère généralement que ces pratiques ont une incidence positive sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, il est nécessaire de poursuivre les recherches et de mettre au point des méthodes d'évaluation appropriées à cet égard.

[Éventuelles] Mesures à prendre

Option 1

[1.1.1 [REGROUPER TOUTES LES MESURES CONCERNANT LES PLANS D'ACTION SECTORIELS MONDIAUX (1.1.1, 2.1.1, 2.2.1, 3.1.1, 3.2.1) SOUS LES PRINCIPES OPÉRATIONNELS] Promouvoir [, et appuyer, le cas échéant,] la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux à tous les niveaux en vue d'améliorer la caractérisation, l'évaluation et le suivi des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant.

1.1.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives à l'évaluation et au suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture [d'une part, et entre ces secteurs et d'autres secteurs pertinents (énergie, textiles, tourisme, etc.), d'autre part,], à encourager les synergies et à [réduire]/[éviter] autant que possible les doublons.

Option 2

[FUSIONNER 1.1.1 et 1.1.2] Promouvoir la mise en œuvre, à tous les niveaux, des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la caractérisation, l'évaluation et le suivi des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant.]

¹⁶ Pour une description de la situation et des tendances d'utilisation de plus de vingt de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 du document suivant: FAO. 2019. [L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Rome.](#)

1.1.3 Améliorer l'inventaire et la caractérisation de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. [Assurer le suivi de l'évolution des populations et de leur répartition au fil du temps [, y compris celles susceptibles de propager des agents pathogènes, notamment zoonotiques.]]

1.1.4 Améliorer l'évaluation des modes de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, [en particulier] [y compris] de la biodiversité associée et des aliments issus de la flore et de la faune sauvages, et notamment l'ampleur de l'adoption des pratiques et des approches de gestion qui contribuent à la préservation et à l'utilisation durable de cette biodiversité, tout en tenant compte des savoirs traditionnels [des communautés traditionnelles, autochtones et locales], le cas échéant, et des caractéristiques propres aux systèmes de production [locaux]. [Assurer le suivi de l'évolution de l'adoption de ces pratiques de gestion au fil du temps.]

Option 1

[1.1.5 Améliorer l'évaluation des facteurs de changement et des incidences de ces facteurs sur [tous les éléments de] la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, [[en particulier]/[y compris] la biodiversité associée et les aliments issus de la flore et de la faune sauvages], notamment son abondance et sa répartition, et sur les liens écologiques qui étayent les services écosystémiques [, y compris ceux liés aux systèmes de production]. [Assurer le suivi de l'évolution de ces facteurs au fil du temps.]

[1.1.6 Pour tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, prendre des mesures visant à réduire les lacunes en ce qui concerne les connaissances relatives à leurs rôles dans la fourniture de services écosystémiques, y compris [comment les pratiques de gestion influent sur les facteurs de changement et leurs conséquences sur les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et leurs rôles dans la fourniture de services écosystémiques] [les incidences des pratiques de gestion dans les secteurs alimentaires et agricoles]. [Assurer le suivi des [écosystèmes]/[systèmes de production] pertinents quant à l'évolution des services écosystémiques fournis au fil du temps.]]

Option 2

[FUSIONNER 1.1.5 et 1.1.6]

1.1.7 Pour tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, prendre des mesures visant à réduire les lacunes en matière de connaissances relatives à leur valeur nutritive et à leur éventuelle importance dans les efforts d'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, notamment les lacunes en matière de connaissances relatives aux aspects sociaux et culturels de leur utilisation. [Assurer le suivi de l'évolution de la consommation au fil du temps.]

[1.1.8 **[DÉPLACER CE PARAGRAPHE VERS LA PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3]**]/[Renforcer les réseaux nationaux]/[Attribuer les responsabilités] en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. [Aider à élaborer et renforcer les structures institutionnelles et/ou les organismes en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages susceptibles d'être responsables de la coordination et de la supervision des activités à l'échelle nationale.] Un organisme national [Des organismes nationaux] (opérant dans le secteur de l'agriculture ou de l'environnement ou une agence intersectorielle, par exemple) pourrait[pourraient] ainsi [être chargé(s)] de mener des activités de suivi, ou de les coordonner et de les superviser [et de renforcer la coordination entre les différents organismes][.] [, en tenant compte des moyens à disposition et des initiatives déjà en place.]

1.1.9 S'il y a lieu, déterminer les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité au niveau national.

[1.1.10 **[FUSIONNER AVEC 3.1.4]** Pour les éléments de l'évaluation et du suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, renforcer [la mobilisation de [scientifiques amateurs]/[la science citoyenne]]/[les approches de recherche participative], le cas échéant.]

1.1.11 S'agissant du renforcement des programmes d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, utiliser et intégrer, le cas échéant, et dans la mesure du possible, les systèmes d'évaluation et de suivi existants (tels que les dispositifs mis au point pour les ODD, la CDB ou la Commission), ainsi que les données et les indicateurs disponibles aux niveaux national, régional

et mondial, et étudier les indicateurs qui pourraient être applicables à des fins multiples[, en tenant compte des contextes nationaux et de la nécessité d'éviter d'alourdir inutilement le fardeau que représente l'élaboration de rapports].

1.1.12 Compte tenu des initiatives internationales pertinentes et des moyens et méthodologies existants, renforcer les outils, les normes et les protocoles disponibles pour l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture [, notamment les approches participatives, en vue de leur application aux niveaux national ou international, selon qu'il convient. Cette mesure doit comprendre des méthodes, y compris des moyens indirects, permettant d'évaluer l'incidence des pratiques de gestion sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la fourniture de services écosystémiques.]

[1.1.12*bis* Appuyer l'élaboration d'outils et de protocoles internationaux de référence pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.]

[1.1.13 **[DÉPLACER VERS OS3.3]** Apporter un appui[, notamment sous la forme de financement,] [à l'amélioration des]/[au renforcement des ou à l'élaboration de nouveaux] systèmes d'information [en place]au service de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, y compris par la mise au point ou le perfectionnement de modules portant spécifiquement sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, son utilisation et le savoir traditionnel à ce sujet[dans les systèmes d'information nationaux et internationaux].]

[1.1.4 **[DÉPLACER VERS OS3]** Renforcer les capacités en matière d'utilisation des systèmes d'évaluation et de suivi, notamment par l'amélioration de la transmission des informations aux utilisateurs.]

[Priorité stratégique 1.2 Suivi et évaluation de la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux services écosystémiques]

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 2: GESTION [INTÉGRÉE] DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend les diverses activités qui se rapportent à son utilisation et à sa préservation *in situ* et *ex situ*.

L'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture renvoie à la culture ou à l'élevage d'espèces domestiquées, à la mise en œuvre d'activités (structurées ou non) d'amélioration génétique et à la domestication d'espèces sauvages, à l'introduction d'espèces domestiquées ou d'espèces sauvages dans de nouveaux systèmes de production, à la gestion de la biodiversité associée au sein et autour des systèmes de production en vue de promouvoir la fourniture de services écosystémiques et au prélèvement d'aliments et d'autres produits dans le milieu naturel. Certaines de ces pratiques et approches contribuent à préserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tandis que d'autres contribuent dans une large mesure à son appauvrissement. Il est en particulier question des changements nocifs dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux, de la pollution, de l'utilisation non viable d'intrants extérieurs et de la surexploitation et des pratiques de prélèvement non durables. [Il est fait état dans le monde de la mise en œuvre croissante d'un certain nombre de pratiques et d'approches de gestion dont on estime (sur la base de différents niveaux de données concrètes) qu'elles respectent la biodiversité (agroforesterie, agriculture de conservation et production biologique, par exemple).^{17]}

La préservation *in situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend [également] les mesures prises en vue de favoriser la préservation [, la protection][, la restauration] et l'évolution continue de cette biodiversité au sein et autour des systèmes de production (cultures, élevage, forêts, aquaculture et systèmes mixtes). En revanche, l'expression préservation *ex situ* s'applique notamment à l'entretien des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur habitat habituel, dans les systèmes de production et autour de ceux-ci. Il peut s'agir de mesures de préservation des organismes vivants sur des sites tels que les jardins botaniques, [les peuplements forestiers *ex situ*], les aquariums, [les banques de gènes sur le terrain], les jardins zoologiques ou les élevages de races rares, ou encore du stockage de semences, de pollen, de tissus végétaux à des fins de multiplication ou d'obtention de matériel (semences ou embryons d'animaux, par exemple) cryoconservés dans des banques de gènes [ou des banques de semences]. Gérer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus durable supposera de prendre en compte les menaces [et les facteurs déterminants de l'appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes] et de tirer parti des perspectives ouvertes par une large palette de facteurs de changement en interaction.

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des priorités pour la préservation et l'utilisation durable des différents éléments des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans l'ensemble, ces dernières années, le renforcement de la préservation *ex situ* a progressé dans tous les secteurs alimentaires et agricoles. Promouvoir la préservation et l'utilisation durable *in situ* et sur le lieu d'exploitation s'est avéré plus difficile.

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est limitée par des lacunes généralisées en matière de connaissances, aggravées dans certaines régions par la disparition des savoirs traditionnels. On peut citer d'autres obstacles, par exemple le fait que chaque élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est tributaire des autres et que tous interagissent sur différents plans, notamment à l'échelle du paysage terrestre ou marin. Une gestion efficace suppose donc souvent une collaboration entre toute une palette de parties prenantes, tant dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qu'au-delà.

Les problèmes de financement, le manque de personnel qualifié (notamment au niveau de la taxonomie et de la systématique) et la pénurie de ressources techniques sont des contraintes courantes, qui compliquent souvent la tâche consistant à combler les lacunes en matière de connaissances, à mettre en œuvre des programmes de gestion ou à appliquer les règlements et les politiques en faveur

¹⁷Pour une description de la situation et des tendances concernant l'adoption de plus de vingt de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 de FAO, [2019. L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome.

de la protection de la biodiversité. La recherche sur les méthodes et les stratégies de gestion est souvent entravée par l'absence de collaboration interdisciplinaire. Les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation axées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et visant les parties prenantes à tous les niveaux, des producteurs jusqu'aux décideurs, doivent être renforcées. Il est par ailleurs essentiel de surmonter les faiblesses qui existent au niveau des cadres juridiques, politiques et administratifs (voir le domaine stratégique prioritaire 3).

Priorité [stratégique] 2.1 Promotion d'approches intégrées pour [la gestion]/[l'utilisation durable] de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

S'agissant de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le champ couvert par les pratiques et les approches mises en œuvre s'étend du paysage terrestre ou marin jusqu'au système de production ou à la parcelle individuelle. Des approches au niveau du paysage terrestre ou marin et une planification intégrée de l'utilisation des terres et des eaux ont été adoptées, du moins dans une certaine mesure, dans de nombreux pays. Des pratiques telles que la gestion durable des forêts, l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, l'agroécologie et la régénération sont également mises en œuvre dans nombre de pays. Au niveau des systèmes de production, des pratiques de diversification ainsi que des pratiques et approches de gestion et de production spécifiques peuvent contribuer à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Ces approches et pratiques devraient être appliquées à plus grande échelle. Cependant, leur adoption et leur mise en œuvre sont souvent freinées par des lacunes en matière de recherche, de connaissances [, de vulgarisation, de sensibilisation], de ressources et de capacités ou par l'absence de cadres juridiques, politiques et administratifs adaptés.

Les pratiques et approches de gestion qui s'appuient sur les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent relativement complexes et exigent une bonne compréhension des espèces qui composent l'écosystème local, de leurs fonctions au sein de l'écosystème, de leurs relations trophiques et de leurs interactions avec des écosystèmes situés en aval ou d'autres écosystèmes interdépendants. Ces pratiques et approches peuvent être propres au contexte, reposer grandement sur les connaissances et apporter des avantages à long terme plutôt qu'à court terme. Afin de relever ces défis et de promouvoir une mise en application à plus grande échelle, il convient de renforcer les capacités et d'obtenir un appui technique et politique.

[Éventuelles] Mesures à prendre

[DÉPLACER VERS 2.1: 2.2.5, 2.2.6, 2.2.7, 2.2.9 et 3.2.12]

2.1.1 [Appuyer et promouvoir]/[Promouvoir] la mise en œuvre, à tous les niveaux, des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la gestion des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, le cas échéant.

2.1.2 **[FUSIONNER 2.1.1 et 2.1.2]** S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à [éliminer]/[éviter autant que possible] les doublons.]

2.1.3 Lors de l'élaboration ou de l'application d'approches relatives à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, recenser et prendre en compte les facteurs de changement qui affectent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques connexes [et promouvoir des pratiques qui renforcent l'utilisation durable et la préservation de la biodiversité].

[2.1.4 Promouvoir des pratiques et des approches de production alimentaire et agricole durable [, notamment des approches intégrées aux niveaux des systèmes de production et des écosystèmes,] qui utilisent durablement la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et contribuent à la préservation et à la restauration de cette biodiversité, tout en améliorant les moyens d'existence, les résultats économiques, la santé des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques. [Il convient de prêter une attention particulière [aux avantages nets pour le climat,] [à l'accumulation de la matière organique du sol] / [à la santé du sol] et au cycle des éléments nutritifs. Les pratiques et les approches de production pertinentes peuvent comprendre, selon les cas, l'amélioration de la gestion des pollinisateurs, l'agriculture de conservation, les pratiques intégrées de gestion des éléments fertilisants, la culture intercalaire, l'utilisation des cultures de couverture, le recours à des engrais verts, la réduction de l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques, [la lutte contre les espèces allogènes envahissantes et la gestion de ces dernières,]l'agroforesterie, la production végétale et l'élevage intégrés, la gestion durable des forêts, l'apiculture durable, les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la production biologique et la remise en état des forêts, des terrains de parcours et des zones humides dégradées.]]

[2.1.4bis Promouvoir des mesures visant à réduire les risques pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture liés à l'utilisation [inappropriée] de pesticides chimiques et de médicaments vétérinaires et à l'utilisation excessive d'engrais, ainsi que les conséquences négatives sur cette biodiversité.]

[2.1.4ter Promouvoir des mesures visant à réduire les risques et les conséquences du surpâturage et à renforcer et promouvoir les meilleures pratiques de gestion des parcours.]

[2.1.4quater Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les filières alimentaires, de la préservation et de la production à la commercialisation et à la consommation.]¹⁸

2.1.5 Recenser les meilleures pratiques de gestion qui contribuent à améliorer l'utilisation durable et la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris celles qui sont fondées sur [les savoirs des communautés autochtones et locales]/[les savoirs traditionnels]), élaborer des méthodes fondées sur ces pratiques et mettre au point des outils et des orientations visant à en faciliter la mise en œuvre, le cas échéant.

Les paragraphes ci-après n'ont pas été négociés par le Groupe des points focaux nationaux pendant la première partie de la deuxième réunion. L'astérisque (*) indique ceux pour lesquels il a été déterminé pendant la réunion que les délégués n'avaient pas de modifications de fond à apporter.

2.1.6 Promouvoir la recherche, y compris des travaux de recherche interdisciplinaires, transdisciplinaires, interculturels et participatifs, sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sur les rôles que cette biodiversité joue dans les systèmes alimentaires et sur les pratiques et les approches de gestion qui contribuent ou qui peuvent contribuer à l'utilisation durable, à la préservation et à la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

2.1.7 Promouvoir les activités de sensibilisation et le partage des informations sur les pratiques et les approches de gestion respectueuse de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire de l'application de techniques participatives (par exemple les vidéos créées par des amateurs, les reportages photographiques et les infographies).

¹⁸ * Proposition d'une organisation internationale.

Priorité [stratégique]2.2 Amélioration de la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux définissent des mesures prioritaires destinées à promouvoir la préservation des éléments des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Des programmes de préservation ont été mis en place, mais leur couverture et leur efficacité laissent à désirer, notamment dans certaines régions du monde. La préservation de la biodiversité associée est entravée par un certain nombre de facteurs, en particulier le manque d'informations utiles sur les méthodes et les stratégies de préservation pertinentes. En ce qui concerne plus particulièrement la préservation ex situ, il existe encore des obstacles biologiques et techniques à la préservation à long terme de certaines espèces. Un autre obstacle tient à la difficulté de cibler des espèces spécifiques de la biodiversité associée pour les programmes de préservation. Dans bien des cas, il peut s'avérer plus efficace de donner la priorité à des méthodes et approches de préservation visant les écosystèmes plutôt que des espèces précises.

Les programmes de préservation se heurtent souvent à des problèmes plus profonds : lacunes en matière de connaissances, insuffisance des ressources et faiblesse des mesures mises en œuvre. Pour trouver des solutions, il est nécessaire d'agir (voir les domaines stratégiques prioritaires 1 et 3). S'agissant des activités et stratégies de préservation en soi, il convient de s'attacher en priorité à étendre la préservation in situ au moyen de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les secteurs de la production végétale et de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'en recourant, le cas échéant, à des pratiques de gestion traditionnelles en association avec les communautés locales ou autochtones. Dans ce contexte, il importe d'améliorer la structure du paysage de manière à fournir un habitat aux espèces appartenant à la biodiversité associée. Il peut s'agir, par exemple, de conserver des zones d'habitats naturels ou semi-naturels au sein et autour des systèmes de production, y compris les systèmes qui font l'objet d'une gestion intensive, et, si nécessaire, de remettre en état des habitats endommagés ou de rétablir des liens entre les habitats fractionnés. Il faut intervenir à tous les niveaux concernés pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les pratiques nuisibles dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que dans l'utilisation des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Il convient de promouvoir le transfert de connaissances et de compétences entre les communautés et au sein de celles-ci, ainsi qu'entre les générations, afin de contribuer à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

[Éventuelles] Mesures à prendre

2.2.1 Promouvoir, à tous les niveaux, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux en vue d'améliorer la préservation *in situ*, la préservation sur le lieu d'exploitation et la préservation *ex situ* des ressources génétiques auxquelles ils s'appliquent, selon qu'il convient.

2.2.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives à la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

*2.2.3 Déterminer au niveau national les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques dont la préservation et la restauration sont prioritaires et définir des cibles ou des objectifs au regard de ces priorités.

2.2.4 Renforcer les programmes de préservation, en particulier de préservation *in situ* ou sur le lieu d'exploitation, susceptibles d'être plus efficaces pour de nombreux types de biodiversité associée ainsi que pour les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et chercher à tirer le meilleur parti de la complémentarité entre les approches de préservation *in situ* et de préservation *ex situ*, le cas échéant.

2.2.5 Promouvoir la préservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au moyen de l'application de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans la production végétale et l'élevage, le secteur forestier, la pêche et l'aquaculture, notamment, le cas échéant, par le recours à une combinaison de techniques nouvelles et de pratiques de gestion traditionnelles.

2.2.6 Promouvoir, le cas échéant, des systèmes de production polyvalents visant l'utilisation durable, la préservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la fourniture d'une gamme de services écosystémiques.

2.2.7 Améliorer, le cas échéant, la structure du paysage de manière à fournir des habitats à la biodiversité associée et aux espèces végétales et animales sauvages qui sont sources d'aliments.

*2.2.8 Mettre en place ou renforcer, y compris au niveau local, des infrastructures efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la préservation *ex situ* des micro-organismes, des invertébrés et d'autres éléments de la biodiversité associée, ainsi que les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et améliorer, dans les pays, la documentation relative aux collections et les aperçus correspondants.

2.2.9 S'agissant de la planification et de la mise en œuvre des activités de protection de la nature, prendre en compte, selon qu'il convient, les rôles joués par les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la fourniture de services écosystémiques à l'appui des systèmes alimentaires et agricoles et au-delà.

2.2.10 Créer ou renforcer, y compris aux niveaux national et régional, des réseaux permettant d'établir des liens entre les utilisateurs et les communautés qui contribuent à gérer la biodiversité associée et les services écosystémiques, sur le lieu d'exploitation et *in situ*, les instituts de recherche, les scientifiques et autres parties prenantes concernées, notamment en vue de faciliter le partage des données et des pratiques optimales.

2.2.11 Établir, favoriser et soutenir les partenariats intercommunautaires et interculturels, en établissant des liens entre les scientifiques et les peuples autochtones et communautés locales qui sont dépositaires des savoirs traditionnels, ce qui facilitera l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la préservation de cette biodiversité *in situ* et à l'exploitation.

2.2.12 Maintenir, définir ou élargir des espaces désignés, tels que les aires protégées (notamment les aires relevant des catégories V et VI définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature [UEC]), et adopter d'autres mesures efficaces pour la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la préservation des services écosystémiques associés dans une zone donnée, y compris les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et les sites reconnus d'où proviennent les produits dont la qualité est liée à l'origine géographique.

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 3 : CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

Des cadres institutionnels adéquats, assortis de politiques et de législations adaptées, de mécanismes efficaces qui permettent leur application, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes et la promotion de la coopération et de l'échange d'informations, sont indispensables à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et au maintien du rôle de cette biodiversité dans la fourniture de services écosystémiques.

*Les cadres institutionnels relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent inadéquats, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Cette biodiversité n'est par exemple pas suffisamment prise en compte dans les politiques sectorielles, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et au-delà. D'ordinaire, les cadres de politique générale relatifs à la biodiversité accordent peu d'attention aux liens entre biodiversité et alimentation et agriculture. Là où des politiques et des lois pertinentes ont été élaborées, la mise en œuvre de ces instruments est souvent insuffisante. Tel qu'indiqué au titre du domaine d'action prioritaire 2, l'absence de collaboration et de coordination entre les parties prenantes est un frein à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On constate ainsi souvent, parmi les lacunes importantes, l'absence de liens adéquats entre les ministères, entre les chercheurs et les décideurs ainsi qu'entre les décideurs et les parties prenantes au niveau du système de production et au niveau communautaire.

*Les producteurs, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs autochtones et notamment les femmes, sont souvent marginalisés et exclus des processus décisionnels qui ont une incidence sur leurs systèmes de production. Toutefois, la plupart des organisations de producteurs et des organisations communautaires exercent une fonction importante, d'une part en contribuant concrètement à la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'autre part en préconisant des politiques ou des stratégies de commercialisation propres à renforcer le rôle des producteurs en tant que dépositaires de cette biodiversité. Il est important que les politiques sociales et économiques visent à assurer l'équité envers les populations rurales, notamment en protégeant les ressources communes dont sont tributaires de nombreux petits producteurs et en assurant un accès équitable à ces ressources, afin ces petits producteurs soient à même de renforcer leurs capacités de production de manière durable.

L'un des principaux obstacles à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et de législations efficaces en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'absence de données suffisantes sur les caractéristiques des écosystèmes, ainsi qu'une connaissance limitée des fonctions et services écosystémiques, en particulier des rôles que joue cette biodiversité dans ce contexte (voir le domaine stratégique prioritaire 1 pour en savoir davantage sur les mesures visant à combler ces lacunes). Il faut par conséquent approfondir la recherche dans ces domaines.

Nombre des services écosystémiques de régulation, de soutien et d'ordre culturel qu'apporte la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne sont généralement pas échangés sur les marchés, raison pour laquelle leur valeur n'est pas prise en compte dans les statistiques économiques. C'est ainsi que les décideurs peuvent avoir tendance à les négliger. L'analyse économique, notamment l'évaluation économique, peut permettre de rendre plus visibles les coûts et les avantages cachés de la biodiversité, y compris de la perte de biodiversité, et ainsi faire prendre conscience de la nécessité de préserver ce patrimoine et favoriser la mise en place de politiques de préservation plus efficaces. Au niveau national, la planification doit permettre d'assurer l'approvisionnement à long terme des biens collectifs associés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la fourniture de services écosystémiques.

Les mesures d'incitation et les autres instruments économiques destinés à promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peuvent prendre de nombreuses formes et émaner de sources diverses : programmes publics, investissements du secteur privé ou initiatives de la société civile. Ces mesures font encore souvent défaut et lorsqu'elles existent, leur efficacité est parfois entravée par un manque de coordination au moment de leur mise en œuvre.

Dans bien des pays, le marché des produits certifiés comme ayant des propriétés bénéfiques pour la santé devrait se développer, de même que celui des produits conformes aux normes environnementales ou sociales. Cette situation pourrait ouvrir des perspectives en matière de production respectueuse de la biodiversité.

Dans l'ensemble, la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture doit s'inscrire pleinement dans les politiques à court et à long terme aux fins du développement des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et dans des cadres de planification intersectoriels plus larges qui visent à concrétiser les objectifs de développement durable.

Priorité [stratégique] 3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

Objet

Les activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation, à tous les niveaux, sont largement reconnues comme des moyens essentiels pour promouvoir la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Tel qu'énoncé dans le cadre des deux domaines stratégiques prioritaires précédents, il faut renforcer les connaissances relatives aux différents éléments qui composent cette biodiversité et qui apportent une contribution essentielle à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi que sur les services écosystémiques que ces éléments offrent et sur les incidences des pratiques et des approches de gestion mises en place et d'autres facteurs de changement.

*Dans de nombreux pays en développement en particulier, le manque de capacités humaines, conjointement au manque de ressources financières, constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de pays devront accorder une attention particulière à la mise en place d'institutions de recherche, d'éducation et de formation et au renforcement de ces institutions, ainsi qu'à la création d'une base solide de compétences multiples, en particulier en matière de taxonomie et dans le cadre des sciences citoyennes¹⁹.

*Il faut améliorer la recherche, aux niveaux national et international, et cela pour tous les aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en obtenant un appui en faveur des systèmes nationaux de recherche agricole et en créant ou en renforçant des réseaux de recherche sur la biodiversité associée.

[Éventuelles] Mesures à prendre

3.1.1 Promouvoir, à tous les niveaux, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, afin de faire mieux connaître le rôle et l'importance des ressources génétiques de chaque secteur, et renforcer les capacités de recherche, d'éducation et de formation au service de la préservation et de l'utilisation durable de ces ressources, le cas échéant.

3.1.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la gestion de cette biodiversité, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

3.1.3 Faire prendre conscience, au niveau national, de l'importance que revêtent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages) et les services écosystémiques que cette biodiversité offre, ainsi que de la nécessité d'en assurer l'utilisation durable, la préservation et la restauration, notamment en soutenant des campagnes de sensibilisation régionales et internationales, et ce en vue de renforcer l'aide apportée par les pouvoirs publics, les institutions et les autres parties prenantes concernées. Renforcer les capacités nécessaires à l'appui de ces activités, selon les exigences.

*3.1.4 Renforcer les capacités en matière de recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, notamment par la création d'équipes de recherche multidisciplinaires, interdisciplinaires et transdisciplinaires et par le renforcement des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre scientifiques et producteurs et autres parties prenantes qui participent à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir de nouveaux moyens de renforcement des capacités, par exemple par le recours aux technologies de l'information et de la communication et au moyen d'approches participatives qui font appel, entre autres, aux communautés autochtones et locales dépositaires des savoirs traditionnels.

3.1.5 Améliorer le transfert, des producteurs jusqu'aux décideurs, des produits de la recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée, les aliments issus de la faune et de la flore sauvages et les services écosystémiques.

¹⁹ On entend ici par «sciences citoyennes» la collecte de données relatives à la biodiversité par le grand public.

3.1.6 Renforcer l'enseignement de la gestion des ressources génétiques, de la taxonomie, de la science du sol, de l'écologie, de l'agroécologie, de la biologie des systèmes, de l'ethnologie, de la sociologie, des études sanitaires et autres sujets intersectoriels intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans les universités, les écoles et les centres de formation professionnelle et non structurée, en l'adaptant aux différentes parties prenantes, y compris les scientifiques amateurs.

3.1.7 Inscrire les questions relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les programmes d'éducation et de formation afin de promouvoir l'acquisition de compétences interdisciplinaires de la part des praticiens et des autres parties prenantes.

3.1.8 Promouvoir les possibilités d'éducation et de formation continues qui s'offrent aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux éleveurs et aux habitants de la forêt, en particulier dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture et des programmes de vulgarisation à l'intention des groupements de producteurs ou par l'intermédiaire des organisations communautaires, en vue d'améliorer l'utilisation durable et la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle procure.

*3.1.9 Renforcer les cadres de politique générale sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture relatifs à la recherche afin de soutenir les activités de recherche de longue durée, et accroître les ressources humaines, matérielles et financières disponibles à cette fin.

3.1.10 Promouvoir l'éducation et la recherche dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et cela par des mesures d'incitation diverses (par exemple, en assurant une meilleure reconnaissance moyennant une rémunération adéquate et en fournissant les infrastructures nécessaires, en particulier des laboratoires, ainsi qu'un appui logistique).

Priorité [stratégique] 3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

Objet

Les cadres juridiques et politiques sont essentiels pour une gestion efficace de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, mais leur définition ou leur mise en œuvre laissent encore souvent à désirer. Il est cependant difficile de les améliorer, dans la mesure où de nombreuses parties prenantes sont concernées et où les intérêts en jeu sont multiples, et du fait que les dispositions mises en place doivent tenir compte des nouveaux enjeux liés à la gestion de cette biodiversité. Par ailleurs, les lois et les politiques qui dépassent le cadre de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture mais ont des effets indirects ou involontaires sur celle-ci, sont souvent méconnues. S'agissant plus particulièrement de la biodiversité associée et des services écosystémiques, les principaux obstacles à l'élaboration de politiques et de lois adaptées tiennent à une mauvaise coordination entre le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et celui de la préservation de la nature, ainsi qu'au fait que les décideurs n'ont qu'une connaissance limitée des divers aspects de la biodiversité et de leur importance pour l'alimentation et l'agriculture.

L'importance d'une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques est largement reconnue. Cependant, la prise en compte des résultats des analyses économiques, notamment des évaluations, au niveau des systèmes de comptabilité nationale ou dans le cadre de mesures de protection sociale de plus grande envergure demeure limitée et d'importantes lacunes restent à combler en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne les ressources génétiques microbiennes, les pollinisateurs sauvages et les plantes médicinales sauvages. Les données issues des analyses économiques et des évaluations des services écosystémiques pourraient jouer un rôle plus important dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment aux fins de l'élaboration de stratégies de préservation et de programmes de recherche.

*Les pays tendent souvent à privilégier les mesures d'incitation et d'autres instruments économiques afin de promouvoir divers aspects de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Cependant, ces instruments sont souvent utilisés séparément, sans coordination les uns avec les autres. Les programmes publics spécifiques, les investissements du secteur privé ou les

initiatives de la société civile peuvent fournir des incitations liées à leurs finalités spécifiques, mais un ensemble coordonné de mesures économiques peut avoir une incidence bien plus forte sur l'amélioration de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les défis liés à la mise en place de programmes d'incitation multiple, on peut indiquer la nécessité de disposer d'un cadre favorable propre à assurer le niveau de coordination voulu entre les institutions et à différentes échelles (internationale, nationale et infranationale), la nécessité de collaborer avec le secteur privé et de promouvoir des investissements responsables, ainsi que la nécessité d'un dialogue intersectoriel, entre les secteurs de l'environnement et de la production alimentaire et agricole et d'autres secteurs. Dans l'ensemble, il faut aussi que les instruments économiques qui sont utilisés aux fins de la promotion de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ou qui pourraient l'être, fassent l'objet d'études plus approfondies et d'un relevé plus précis.

[Éventuelles] Mesures à prendre

3.2.1 Promouvoir la mise en œuvre, à tous les niveaux, des plans d'action sectoriels mondiaux en vue de renforcer les institutions et les cadres politiques des ressources génétiques auxquels ils s'appliquent, selon qu'il convient.

3.2.2 S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives au renforcement des institutions et des cadres politiques aux fins de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels mondiaux, veiller, dans la mesure du possible, à prendre en compte les interactions entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager les synergies et à éviter autant que possible les doublons.

3.2.3 Recenser et examiner les cadres législatifs, administratifs et politiques qui s'appliquent à l'utilisation, à la préservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris l'accès à ces ressources et le partage des avantages découlant de leur utilisation), en particulier leur mise en œuvre et l'ampleur de leurs effets (négatifs ou positifs) sur l'utilisation durable de cette biodiversité. En cas de recensement de lacunes, de faiblesses ou de problèmes d'efficacité, y remédier en élaborant de nouvelles mesures ou en renforçant et en harmonisant les mesures existantes, s'il y a lieu.

3.2.4 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que tous les éléments de cette biodiversité soient convenablement intégrés dans les cadres concernés (par exemple ceux qui portent sur la biodiversité dans son ensemble, sur les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, sur d'autres secteurs qui pourraient influencer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et sur la recherche et l'éducation) et que les considérations intersectorielles (par exemple les interactions, les synergies et les compensations dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs de la production végétale, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture) soient prises en compte comme il se doit, notamment par la création de groupes de travail intersectoriels (interministériels) et multipartites, s'il y a lieu, tout en tenant compte des initiatives existantes.

3.2.5 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que ces cadres comprennent des mesures adaptées visant à neutraliser les facteurs de changement qui ont des incidences négatives sur la biodiversité et les services écosystémiques connexes.

3.2.6 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que ces cadres soient alignés, dans la mesure du possible, sur les ODDI et à ce qu'ils promeuvent la contribution de la biodiversité et de la gestion de celle-ci aux activités menées aux fins de la concrétisation des ODDI.

3.2.7 Encourager les organes directeurs des organisations internationales concernées à prendre en compte, le cas échéant et dans le cadre de leur mandat respectif, l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques que celle-ci offre lors de la révision des accords mondiaux sur la biodiversité et sur la production végétale, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

3.2.8 Favoriser la conduite d'études, y compris d'évaluations participatives, visant à recenser les valeurs d'usage et de non-usage de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques que celle-ci offre, ainsi que d'autres analyses économiques pertinentes, notamment par la mise au point et la normalisation de méthodes et d'outils économiques. Dans la mesure du possible, ces études doivent s'appuyer sur les informations et les évaluations disponibles.

3.2.9 Promouvoir l'intégration des résultats des analyses économiques, notamment les évaluations, dans les stratégies de préservation et dans d'autres aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.10 Recueillir des informations sur les mécanismes d'incitation et d'autres instruments économiques appliqués en vue d'améliorer la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en faire un relevé, en particulier en ce qui concerne les dispositifs mis en place dans les secteurs de l'environnement et de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que par les différentes parties prenantes (secteurs public, non gouvernemental et privé). En cas de recensement de lacunes, de faiblesses ou de facteurs d'inefficacité, y remédier en élaborant de nouveaux instruments ou en renforçant et en harmonisant les instruments existants, le cas échéant, dans le cadre des accords internationaux pertinents.

3.2.11 Encourager et favoriser, conformément aux accords internationaux pertinents, des systèmes de production qui préservent et utilisent de manière durable la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Dans ce contexte, les mesures à prendre, le cas échéant, sont les suivantes : améliorer la disponibilité des services de vulgarisation, améliorer l'accès au microcrédit en milieu rural, notamment à l'intention des femmes, permettre un accès satisfaisant aux ressources naturelles et au marché et veiller à ce que les pratiques et valeurs culturelles pertinentes soient reconnues.

3.2.12 Encourager et favoriser, conformément aux accords internationaux pertinents, les marchés locaux et régionaux et les chaînes de valeur des produits issus de systèmes de production qui contribuent à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment, lorsque c'est possible, les filières courtes et la diversification des infrastructures de vente au détail qui permettent de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs. Dans ce contexte, les mesures à prendre, le cas échéant, sont les suivantes: apporter de la valeur aux produits concernés, par exemple en créant des systèmes d'étiquetage, de certification et de traçabilité ou en renforçant les systèmes existants, ou bien en encourageant les activités touristiques et gastronomiques liées aux aliments locaux et/ou traditionnels, sensibiliser les consommateurs aux achats responsables et durables, promouvoir, selon qu'il convient, la consommation d'aliments locaux bons pour la nutrition et la santé et améliorer la coopération entre les différents acteurs de la chaîne de valeur.

3.2.13 Éliminer les mesures d'incitation qui portent atteinte à la biodiversité.

3.2.14 Adapter les politiques et les décisions d'investissement dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture de sorte qu'elles tiennent davantage compte des incidences négatives de la dégradation des écosystèmes et des Co-avantages des investissements en faveur de la nature.

3.2.15 Appliquer les principes de l'économie circulaire et définir des objectifs d'efficacité des ressources dans le système alimentaire afin d'appuyer la préservation, l'utilisation durable et la régénération de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de favoriser l'évolution des modes de consommation et de production.

3.2.16 Encourager l'approvisionnement responsable et durable de matières premières et de marchandises dans le système alimentaire, notamment en faisant concorder approvisionnement et protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les pays d'origine.

3.2.17 Encourager, le cas échéant, l'application des mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant et au partage des avantages en découlant de manière à améliorer l'utilisation durable de ces ressources, à mieux faire connaître leurs rôles et leur valeur et à renforcer les capacités en matière de recherche, d'éducation et de formation, en vue de leur préservation et de leur utilisation durable, tout en reconnaissant la nature particulière de ces ressources génétiques et leurs caractéristiques propres.

Priorité [stratégique] 3.3 Amélioration de la coopération et du financement

Objet

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcende les limites conventionnelles entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi qu'entre l'alimentation et l'agriculture et la préservation de la nature. Favoriser la préservation et l'utilisation durable de cette biodiversité exige souvent la mise en œuvre de mesures à grande échelle (au niveau des bassins versants ou le long des routes migratoires, par exemple), faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes. L'aire de répartition géographique des espèces appartenant à la biodiversité associée dépasse souvent les frontières nationales. L'évaluation, le suivi et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture exigent donc une coopération multipartite, intersectorielle et internationale.

*Une coopération s'impose au niveau national et entre les pays en vue de renforcer les réseaux nationaux et régionaux. Les réseaux jouent un rôle important en facilitant la mise en relation des parties prenantes et en contribuant aux activités de recherche et au renforcement des institutions et des capacités. Les points focaux nationaux chargés de l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pourraient devenir des acteurs clés du changement dans l'élaboration de réseaux au service de la gestion de cette biodiversité.

*De nombreuses initiatives de collaboration sous-régionale, régionale et internationale visent l'utilisation durable et la préservation des ressources génétiques agricoles, animales, forestières et aquatiques. De manière générale, les initiatives visant la biodiversité associée et les rôles de celle-ci dans la fourniture de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture sont bien plus limitées, mais un certain nombre d'entre elles contribuent tout de même à la gestion d'éléments spécifiques de cette biodiversité, notamment dans le cadre de projets sur les pollinisateurs, les agents de lutte biologique ou les collections ex situ.

*Parallèlement aux lacunes en matière de volonté politique et/ou de gouvernance, de capacités, de sensibilisation, de connaissances et de coopération, le manque de ressources financières figure parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre effective de toutes les mesures définies dans le cadre des trois domaines stratégiques prioritaires qui font l'objet du présent document.

[Éventuelles] Mesures à prendre

3.3.1 Recenser et décrire les institutions nationales et régionales dont les mandats sont liés à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture afin de permettre la création de mécanismes de coordination connexes ou le renforcement des mécanismes existants.

3.3.2 Améliorer la coopération entre producteurs, chercheurs, consommateurs et décideurs dans les secteurs de l'agriculture et d'autres secteurs, afin de faciliter l'élaboration de politiques plus pertinentes et plus efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.3.3 Promouvoir les réseaux nationaux, régionaux ou mondiaux permettant de mettre en relation les scientifiques, les chercheurs et d'autres parties prenantes afin d'améliorer l'échange d'informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à sa gestion, ou en établir de nouveaux.

3.3.4 Renforcer la coopération internationale en vue d'intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs agricoles et au-delà. Diffuser des exemples de coopération réussie.

3.3.5 Approfondir et renforcer la coopération internationale, notamment la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, afin de stimuler le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologies liées à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment vers et dans les pays en développement.

3.3.6 Encourager le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au moyen d'instruments internationaux, par exemple le système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, compte tenu de l'importance de ces sources de financement pour la préservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment dans les pays en développement, de la nature spécifique de ces ressources et de leurs caractéristiques propres.

3.3.7 Étudier les possibilités de mise en place, si possible, de mécanismes de collecte de fonds et de plans d'investissement intégrés, en faveur de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques, ainsi que pour l'évaluation et le suivi, l'utilisation durable et la préservation *in situ* et *ex situ* de cette biodiversité.

3.3.8 Déterminer les possibilités d'utilisation efficace des ressources, par exemple en favorisant les synergies et la coopération entre les projets aux niveaux national et régional.

3.3.9 Soutenir les stratégies de financement pour les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel.

APPENDICE 1

Tableau 1. Concepts utilisés dans le présent document.

Biodiversité	La diversité biologique (souvent appelée biodiversité) est définie à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme étant la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes» ²⁰ .
*Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une sous-catégorie de la biodiversité correspondant, aux fins du rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> , à «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires». ²¹ Les systèmes de production concernés sont ceux qui intéressent les secteurs de la culture, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture.
*Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Par ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture on entend «tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture» ²² . Ces ressources comprennent les variétés paysannes ou variétés locales cultivées dans les exploitations agricoles, les variétés améliorées, le matériel végétal des programmes d'amélioration des cultures, les échantillons conservés dans les banques de gènes (c'est-à-dire les collections <i>ex situ</i>), les plantes sauvages apparentées et les plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires.
<i>Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	Les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont des ressources génétiques d'origine animale «utilisées ou pouvant être utilisées à des fins alimentaires ou agricoles». ²³ Les évaluations mondiales réalisées par la FAO sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont pour champ d'application les ressources génétiques des espèces aviaires et des espèces de mammifères domestiquées intéressant l'alimentation et l'agriculture. ²⁴
*Ressources génétiques forestières	Par ressources génétiques forestières on entend «le matériel transmissible au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, ayant une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociale effective ou potentielle» ²⁵ .
Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture «comprennent l'acide désoxyribonucléique (ADN), les gènes, les chromosomes, les tissus, les gamètes, les embryons et les autres éléments relevant des premiers stades du cycle biologique, les individus, les souches, les stocks et les communautés d'organismes qui présentent un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture» ²⁶ . L'évaluation mondiale réalisée en vue du rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde portait sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales.

²⁰ [CDB. 1992. Convention sur la diversité biologique](#). Montréal (Canada), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

²¹ [FAO. 2019. L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome.

²² [FAO. 2009. Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#). Rome.

²³ [FAO. 2007. L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#) Rome;

[FAO. 2007. Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et Déclaration d'Interlaken](#). Rome.

²⁴ [FAO. 2007. L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#) Rome,; [FAO.](#)

[2015. Deuxième rapport sur L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome.

²⁵ [FAO. 2014. L'État des ressources génétiques forestières dans le monde](#). Rome.

²⁶ [FAO. 2019. L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome.

Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés ont une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi ces ressources figurent notamment les pollinisateurs (en particulier les abeilles), les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, les agents de lutte biologique ainsi que les micro-organismes des sols et les invertébrés ²⁷ .
Biodiversité associée	<p>«La biodiversité associée comprend les espèces ayant une importance pour les fonctions des écosystèmes, par exemple par l'intermédiaire de la pollinisation, la gestion intégrée des organismes nuisibles aux ressources végétales, animales et aquatiques, la formation et la santé des sols, la fourniture et la qualité de l'eau, etc., et plus particulièrement :</p> <p>a) les micro-organismes (notamment les bactéries, les virus et les protistes) et les champignons présents au sein et autour des systèmes de production qui sont importants à des fins d'utilisation et de production, par exemple les champignons mycorrhiziens, les microbes du sol, les microbes planctoniques et la flore ruminale ;</p> <p>b) les invertébrés, notamment les insectes, les araignées, les vers et tous les autres invertébrés qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que décomposeurs, ravageurs, pollinisateurs ou prédateurs, au sein ou autour des systèmes de production;</p> <p>c) les vertébrés, notamment les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères sauvages (non domestiqués), y compris les espèces sauvages apparentées, qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que ravageurs, prédateurs ou pollinisateurs, au sein ou autour des systèmes de production;</p> <p>d) les plantes terrestres et aquatiques sauvages et cultivées autres que les plantes cultivées et les espèces sauvages apparentées, au sein et autour des zones de production, par exemple les végétaux des haies, les mauvaises herbes et les espèces présentes dans les couloirs riverains, les fleuves, les lacs et les eaux marines côtières qui contribuent indirectement à la production».²⁸</p>
Aliments issus de la faune et de la flore sauvages	«Les aliments de la faune et de la flore sauvages sont des denrées alimentaires issues d'espèces non domestiquées. Ils peuvent être prélevés (cueillis ou chassés) au sein des systèmes de production alimentaire et agricole ou dans d'autres écosystèmes. Le groupe des espèces qui fournissent ces aliments coïncide, à des degrés divers, avec... les catégories sectorielles de ressources génétiques et avec la biodiversité associée. La pêche par capture est probablement le meilleur exemple de l'utilisation humaine d'aliments issus de la faune sauvage et, dans nombre d'installations aquacoles, les stocks sauvages sont utilisés pour la reproduction ou pour le développement larvaire». ²⁹

²⁷ [CGRFA16/17/Report/Rev.1, paragraphe 79.](#)

²⁸ FAO. 2013. *Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux pour l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome.

²⁹ [FAO, 2019.L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#). Rome.

Services écosystémiques	<p>Les services écosystémiques sont les «bénéfices que les humains tirent des écosystèmes»³⁰. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a permis de recenser quatre catégories de services écosystémiques: les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels. Les «services d'approvisionnement» sont les produits qui sont obtenus à partir des écosystèmes, c'est-à-dire des aliments et des matières premières de toutes sortes, y compris les produits issus des systèmes alimentaires et agricoles. Les «services de régulation» sont les bénéfices tirés de la régulation des processus écosystémiques. On peut citer, par exemple, la régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau, des maladies et des catastrophes naturelles. Les «services culturels» sont les bénéfices intangibles que les personnes tirent des écosystèmes: enrichissement spirituel, développement cognitif, réflexion, loisirs et expériences esthétiques. Les «services de soutien» sont les services «nécessaires à la production de tous les autres services écosystémiques». Il s'agit notamment de la photosynthèse et du cycle des nutriments. Ils se caractérisent par le fait qu'ils ont un effet moins direct sur le bien-être humain.</p>
-------------------------	--

³⁰ [Millennium Ecosystem Assessment. 2005. Ecosystems and human well-being: synthesis.](#) Washington, États-Unis, Island Press.